



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental
DCPu 16-2022

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 17 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

ID : 040-224000018-20221115-DCPU_16_2022-AR



Les Landes, le Département

ARRETE

PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRUCTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES ROUTIERS DES UTD DE VILLENEUVE ET TARTAS POUR LES LOTS 1 (GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT - VRD) ET 3 (FOSSSES DE VIDANGE PREFABRIQUEES)

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 2 septembre 2022 pour les travaux d'aménagement des centres routiers des UTD de Villeneuve et Tartas.
- Considérant qu'il y a eu une seule offre jugée inacceptable pour le lot 1 (Gros œuvre - Terrassement - VRD) et qu'il n'y a eu aucune offre pour le lot 3 (Fosses de vidange préfabriquées) de cette consultation,
- Sur proposition de Monsieur Jean-Jacques MONDIN, Directeur de la Commande Publique et de Monsieur Régis JACQUIER, Directeur Adjoint de l'Aménagement,

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement des centres routiers des UTD de Villeneuve et Tartas pour les lots 1 (Gros œuvre - Terrassement - VRD) et 3 (Fosses de vidange préfabriquées) qui prévoyait une date de remise d'offre le 3 octobre 2022,

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation au sens des dispositions du 1° de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le lot 1 et une procédure adaptée sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande publique pour le lot 3.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 15 NOV. 2022

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél. : marchespublics@landes.fr